

Questions au Feuilleton

b) Non.

LE BUREAU DE POSTE DE WHITE ROCK (C.-B.)

Question n° 761—**M. Friesen:**

1. Combien a coûté l'acquisition de terrains pour la construction d'un bâtiment destiné au traitement du courrier en vrac à White Rock (C.-B.)?
2. Quel a été le coût *a*) prévu, *b*) réel de la construction?
3. Combien ont coûté le matériel et l'équipement?
4. Combien y desservira-t-on de véhicules de livraison ordinaires?
5. Combien de personnes y seront employées?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Postes m'informent comme suit: 1. Terrain \$225,000.00; levé d'arpentage \$1,300.00; évaluation (honoraires) \$5,128.40; total \$231,428.40.

2. *a*) \$517,500. *b*) \$501,000. (estimation du coût réel).

3. L'équipement provenait de l'ancien bureau de poste et d'excédents d'équipement disponibles dans la région de Vancouver.

4. Un véhicule postal des services routiers et huit voitures postales automobiles des Postes.

5. Quarante-sept.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Question n° 918—**M. Howie:**

Quels progrès a-t-on réalisés dans le cadre du programme de stratégie quinquennale de coopération en matière de développement international mis sur pied en 1975 dans le but d'atteindre l'objectif des Nations-Unies, soit 0.7 p. 100 du produit national brut?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En 1975 le Canada a augmenté son assistance publique au développement (APD) de 23 p. 100, soit un total de 880 millions de dollars (É.-U.) par rapport à 713 millions de dollars (É.-U.) en 1974. L'assistance publique au développement est donc passée de 0.50 p. 100 du produit national brut en 1974 à 0.56 p. 100 en 1975.

LE DÉPLACEMENT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN RÉPRESSION CHIMIQUE

Question n° 924—**M. Mazankowski:**

1. L'institut de recherche en répression chimique d'Ottawa doit-il déménager à Sault Ste-Marie et, dans l'affirmative, *a*) quand commencera le déménagement, *b*) combien de temps durera-t-il, *c*) quel en est le coût estimatif, *d*) combien d'employés ce déplacement touche-t-il et à combien sont évalués les frais de déplacement des employés et de leur famille?

2. A-t-on consulté les employés avant de décider de ce déplacement et, dans l'affirmative, de quelle façon?

3. A-t-on fait une analyse de rentabilité de ce déplacement et, dans l'affirmative, avec quelles conclusions?

[M. Macdonald (Rosedale).]

4. Quel est le coût estimatif des rénovations qui s'imposeront pour aménager le nouvel immeuble de Sault Ste-Marie de manière à satisfaire aux besoins de l'I.R.R.C.?

5. Quel a été le coût des récentes rénovations effectuées à l'immeuble actuel que loue le gouvernement à Ottawa?

6. Doit-on rendre le présent immeuble à son propriétaire dans son état original et, dans l'affirmative, à combien évalue-t-on les travaux?

7. Sur quels critères le Conseil du Trésor s'est-il fondé pour décider du déménagement?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Oui. *a*) Le 1^{er} avril 1977; *b*) un an et demi; *c*) \$285,000 (y compris *d*)); *d*) 35 employés—\$175,000.

2. Certains employés ont été avisés du déplacement proposé, mais aucune consultation officielle n'a eu lieu avant que le bien-fondé de ce déplacement eut été étudié et que la décision eut été prise.

3. Oui. L'Institut de recherche en répression chimique doit agrandir et améliorer ses installations de laboratoires. Il est prévu depuis quelque temps de jumeler cet organisme avec l'Institut de recherche en pathologie des insectes à Sault-Sainte-Marie. Les nouvelles installations fédérales récemment construites dans cette ville peuvent abriter l'Institut de recherche en répression chimique dans des conditions qui ne pourraient pas être reproduites ailleurs pour moins de \$3 millions.

4. \$195,000.

5. 1975-1976—\$2,925; 1976-1977—\$9,312.

6. L'envergure des restaurations nécessaires n'est pas établie.

7. Le déménagement a été justifié par les besoins relatifs aux programmes tel qu'il est indiqué à la partie 3.

L'OLYMPIADE POUR LES HANDICAPÉS PHYSIQUES

Question n° 937—**M. McCleave:**

Au sujet de la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre le 19 octobre 1976 quant à la déclaration d'appui à l'Olympiade pour les invalides, le gouvernement a-t-il l'intention d'appuyer le programme de sollicitation de fonds à l'intention de l'Olympiade pour les invalides et, dans l'affirmative, de quelle manière et une somme d'argent sera-t-elle offerte?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Direction générale de la santé et du sport amateur, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, n'appuiera pas directement la campagne de sollicitation de fonds à l'intention de l'Olympiade pour les handicapés physiques. Comme l'a déclaré le ministre dans le communiqué de presse du 28 juillet 1976, les fonds qui avaient été destinés à l'Olympiade pour les invalides de 1976, tenue à Toronto, jusqu'au moment où les organisateurs ont invité l'Afrique du Sud, seront affectés à l'élaboration d'un programme national de sports et de loisirs physiques pour les handicapés du Canada.